



**Rapport du maire,  
monsieur Bruno Marchand,  
sur les faits saillants  
du rapport financier 2024  
de la Ville de Québec**

Mai 2025

Seul le discours prononcé fait foi.

**Monsieur le Vice-Président,**

**Mesdames, Messieurs les membres du conseil,**

**Mesdames, Messieurs,**

Cette déclaration sur les faits saillants du rapport financier 2024 de la Ville de Québec est présentée conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, article 105.2.2. Ce rapport doit être rendu public lors d'une séance ordinaire du conseil et être diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

Afin de satisfaire à cette obligation, je vous ferai part des faits saillants du rapport financier ainsi que du rapport du vérificateur général et de l'auditeur externe. Le rapport sera diffusé sur le site Internet de la Ville à la suite de son dépôt au conseil municipal.

## **RAPPORT FINANCIER 2024**

Le rapport financier 2024, attesté par la trésorière de la Ville, est déposé au conseil municipal ce mardi 6 mai 2025. Il est accompagné du rapport du vérificateur général et de l'auditeur externe, lesquels expriment une opinion sans réserve sur les états financiers consolidés.

Il est également accompagné de la reddition de comptes financière qui présente les résultats de la Ville de Québec sous la forme administrative avec laquelle le budget a été adopté.

## **FAITS SAILLANTS – RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024**

L'exercice financier consolidé 2024<sup>1</sup> s'est soldé par un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 129,3 millions de dollars.

<b>RÉSULTATS 2024 CONSOLIDÉS</b>	
Revenus	<b>2 449 480 745 \$</b>
Charges	<b>2 107 478 001 \$</b>
Excédent de l'exercice	<b>342 002 744 \$</b>
Éléments de conciliation à des fins fiscales	<b>(212 666 787) \$</b>
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	<b>129 335 957 \$</b>

Pour la Ville seulement, cet excédent représente 98,3 millions de dollars, établissant le solde de l'excédent accumulé non affecté à 162,5 millions de dollars au 31 décembre 2024.

# Rapport du maire, monsieur Bruno Marchand, sur les faits saillants du rapport financier 2024 de la Ville de Québec

## FAITS SAILLANTS – INVESTISSEMENTS ET DETTE 2024

Au cours de l'exercice financier 2024, la Ville de Québec et ses organismes contrôlés ont investi 728 millions de dollars en infrastructures, notamment pour les infrastructures relatives à la gestion des eaux potables et usées, pour la réhabilitation et la réfection de chaussées, pour la réfection et l'entretien des ouvrages d'art, pour les infrastructures de transport collectif et de mobilité active, pour les loisirs et le développement culturel ainsi que pour la réfection et le réaménagement de parcs et d'espaces publics.

La dette à long terme à la charge des contribuables de la Ville a diminué de 10,9 millions de dollars par rapport à 2023, s'établissant maintenant à 1 523,7 millions de dollars. Cette diminution de la dette pour une 9<sup>e</sup> année consécutive témoigne de l'efficacité du plan de gestion de la dette dont la Ville s'est dotée.

Pour atteindre les objectifs, les paiements comptant d'immobilisations (PCI) ont atteint 177,7 millions de dollars en 2024. Ces PCI, combinés à la réserve financière pour le paiement de la dette et à la réserve d'infrastructures pour changements climatiques, représentent 257,7 millions de dollars. Il s'agit d'efforts importants qui visent à limiter le recours à l'emprunt. C'est entre autres grâce à l'application de politiques rigoureuses en cette matière que la Ville de Québec maintient sa notation de crédit à Aa2.

Tous les autres éléments du cadre financier sont également respectés rigoureusement.

Je rappelle que le rapport financier et la reddition de comptes financière sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec.

Je vous remercie.

**Le Maire**